



Rodez, le jeudi 29 juin 2017

SNUipp-FSU12
Les corniches de Bourran
8, rue de Vienne
12000 RODEZ
Tél : 05/65/78/43/11
Mail : snu12@snuipp.fr

à Monsieur le Directeur Académique
des services de l'Éducation Nationale
de l'Aveyron.

Objet : Procédure de retour aux 4 jours

Monsieur le Directeur Académique,

Plusieurs directrices et directeurs d'école nous ont alertés au sujet d'une note qui leur a été envoyée par leur Inspecteur de circonscription et qui décrit la procédure à suivre et les conditions à satisfaire pour mettre en œuvre la possibilité dérogatoire de retour aux 4 jours.

Nous nous étonnons en particulier qu'il soit demandé aux écoles qui avaient déjà mis à l'ordre du jour de leur troisième conseil d'école cette demande, de convoquer un conseil d'école extraordinaire. Nous entendons que le décret autorisant cette dérogation n'était pas encore paru au journal officiel, mais une telle demande nous apparaît très formelle, d'autant plus que les emplois du temps en cette fin d'année scolaire sont très contraints.

De plus, il est demandé de transcrire dans le procès-verbal du conseil d'école le résultat du vote détaillé par composante (parents élus, représentants municipaux et enseignants). Cela ne correspond pas au fonctionnement en usage dans les conseils d'école où les décisions sont prises à la majorité sans qu'il soit nécessaire de détailler. Cela pourrait aussi s'avérer impossible dans le cas d'un vote à bulletins secrets. Il nous semble qu'un résultat global accompagné d'une demande séparée de la municipalité devrait suffire.

D'une manière plus générale, la procédure nous apparaît complexe et les exigences multiples. Nous ne pouvons croire que cette complexité soit destinée à décourager les écoles ou à invalider par la suite certaines demandes.

Au niveau national, notre administration a clairement affiché sa volonté de permettre aux écoles qui le souhaitent de déroger pour revenir aux 4 jours. Il nous semblerait logique et normal que cette volonté se retrouve au niveau départemental. C'est pourquoi nous vous demandons Monsieur le Directeur Académique d'intervenir pour alléger la procédure de demande de dérogation afin d'en faciliter l'accès aux écoles qui le souhaitent.

Soyez assuré, Monsieur le Directeur Académique, de notre profond attachement au Service Public d'Education et au dialogue social.

Pour le SNUipp-FSU12,
La secrétaire départementale,
Valérie Tavernier.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Valérie Tavernier", is written over a light blue rectangular stamp. The signature is stylized and cursive.